

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE



RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN

RÉSOLUTIONS
EXERCICE 1936

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 15 MARS 1937

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

M. ALBERT BUISSON, PRÉSIDENT D'HONNEUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

ERIK HAGUENIN	PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ
CHARLES BAUDRY	ADMINISTRATEUR
LOUIS BRÉGUET	—
RAOUL DE CHARBONNIÈRE	—
ROGER DEMON	—
DOMINIQUE DE DIETRICH	—
NICOLAS GRILLET	—
PIERRE LANTZ	—
ALFRED POSE	—
JACQUES QUELLENNEC	—
RAOUL DE RICCI	—
JACQUES DE ROHAN-CHABOT	—
JEAN SEGARD-DESURMONT	—
LOUIS VILGRAIN	—

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. S. BIEUVILLE	TITULAIRE
G. MARION	—
J. RICHET	SUPPLEANT

ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. ALFRED POSE

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS
ENTIÈREMENT VERSÉS

SIÈGE SOCIAL

16 - Boulevard des Italiens - 16

P A R I S

R. C. Seine 251.988 B

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 MARS 1937

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Il y aura dans quelques jours cinq ans que se constituait la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie, — cinq ans au cours desquels le monde, de plus en plus affecté par la crise économique, a redouté tout de l'avenir.

Mais voici que les signes annonciateurs d'un redressement dont nous vous entretenions déjà l'an dernier s'affirment. Et aujourd'hui, quelque résistance que notre esprit mette à croire en des jours meilleurs, la vérité éclate : le monde entre en pleine convalescence. Tous les chiffres publiés par tous les instituts de statistique concordent et se corroborent : la production industrielle dépasse, en valeur, de 9% celle de 1935, et si l'on tient compte des quantités et non des prix, de 6% celle de 1929, année où elle avait atteint le maximum.

Sans doute cette augmentation d'activité ne se manifeste pas également dans toute l'économie. Si les houillères, malgré leurs progrès, n'ont pas retrouvé leurs chiffres de 1929, on a vu croître plus rapidement la production du pétrole et de l'énergie électrique; mais ce sont les métaux, à l'exception du cuivre et du plomb, dont l'extraction marque l'avance la plus considérable. Partout la demande est plus forte qu'avant la crise, et, pour toutes les matières premières, les stocks accumulés pendant tant d'années se résorbent.

Les mêmes remarques s'appliquent à l'agriculture, qu'il s'agisse des denrées alimentaires ou des produits destinés à l'industrie. Les cours des céréales secondaires et ceux du blé lui-même ont bénéficié d'une hausse qui, semble-t-il, n'a pas encore atteint son terme; ici, l'insuffisance des récoltes a doublé les effets d'une consommation accrue. Le pouvoir d'achat des classes rurales, qui forment les trois quarts des habitants du globe, s'est relevé, développant les besoins d'objets fabriqués.

Enfin, et dans le même temps, les Etats ont augmenté leurs dépenses, voulant à la fois assurer leur sécurité par la mise en œuvre de vastes programmes d'armement et combattre le chômage par l'exécution de multiples travaux publics.

Vigoureusement amorcée par ces causes très agissantes, la reprise de la production et des échanges peut être aujourd'hui considérée comme un fait accompli. Les industries de guerre tiennent la tête dans cette marche en avant. Sans doute, leur activité n'apporte aucun surcroît direct de bien-être aux hommes; mais si elle a pour résultat de leur assurer la jouissance paisible de leur vie et de leurs biens, on ne peut la considérer comme inutile. D'ailleurs, les salaires et les autres revenus nés du développement de ces industries alimentent la demande de marchandises d'usage normal et courant: ainsi les dépenses faites pour la guerre — ou plutôt pour la paix — s'en vont, par un détour, faire fructifier toutes les branches de l'activité économique.

D'autres signes de reprise s'inscrivent encore dans des statistiques telles que celles de la construction navale ou du trafic ferroviaire. Les commandes de navires, tombées pour l'ensemble des pays constructeurs à 757.000 tonnes brutes à la fin de 1933, et qui ne s'étaient relevées qu'à 1.543.000 tonnes en 1935, étaient de 2.251.000 tonnes à la fin de 1936; nos chantiers français ont vu leur activité croître d'environ 20% d'une année à l'autre. Quant au trafic par voies ferrées, réduit en 1932 à 82% de ce qu'il était en 1913, il s'est relevé à 111% l'année dernière. Encore faut-il y ajouter le trafic automobile dont l'importance ne peut être appréciée qu'indirectement, mais qui s'est accru sans aucun doute en 1936, puisqu'au cours de cette même année, la construction des voitures a dépassé de 17% les chiffres de 1928.

Au total, la production industrielle, en général, a pu atteindre — par comparaison avec le niveau 100 de l'année 1913 — l'indice 156 en 1936, alors qu'on n'avait pas dépassé 147 en 1929, dernière année de prospérité mondiale. Il y a là, en vingt-trois ans, un gain considérable pour la collectivité humaine, puisque, dans le même temps, la population du monde ne s'accroissait que de dix-huit pour cent.

Sans doute, l'on ne peut nier que demeure inégale la part que prend chaque pays dans cette renaissance économique; mais on sait que la période de dépression est close et que le monde est désormais entré en convalescence. Cette convalescence s'accroît plus vite si les grands Etats voulaient bien renoncer à cette tendance au repli sur soi-même que les économistes appellent autarchie. D'un tel changement, il faut avouer que les indices demeurent encore rares. Pourtant les pays les plus ardemment partisans de l'isolement ne paraissent pas réussir à se passer du concours des autres nations; pourtant on revient, semble-t-il, ou, du moins, on aspire à une politique de traités plus libérale qu'auparavant.

Espérons que ces tendances se marqueront chaque jour davantage, car, sans croire possible la réalisation d'un libre échange absolu qui ne fut jamais réalisé, nous pouvons affirmer, sans risquer la contradiction, que la logique même du régime économique des peuples modernes exige la multiplication la plus développée possible des échanges. Souhaiter que ces échanges soient facilités par l'adoucissement du protectionnisme, par l'abolition des entraves à la libre circulation des hommes et des capitaux, par la paix monétaire et par la paix tout court, c'est, en définitive, appeler pour les affaires un régime plus normal, pour les producteurs comme pour les consommateurs un bonheur plus constant.

* * *

Notre pays a pris sa part du regain d'activité qui s'est affirmé en 1936. Mais, pour des raisons qui lui sont propres et que l'on peut croire passagères, il n'en a pas bénéficié autant qu'on devait s'y attendre.

La vie de la France, au cours de l'année dernière, a été dominée par les événements politiques, par l'évolution sociale et par la situation financière. 1936 a été pour nous une année de menaces extérieures et d'effervescence intérieure. Mais, au dehors, notre diplomatie a su éloigner les nuages; au dedans, les élections et les changements politiques se sont accomplis dans le cadre de notre constitution, de nos lois, de nos usages. Notre évolution sociale s'est trouvée hâtée par le vote et la mise en application immédiate de textes qui, sans bouleverser le régime de la production, en ont, cependant, dès l'abord, considérablement aggravé les charges. La dévaluation monétaire brusquement réalisée à la fin du mois de septembre a, dans une certaine mesure, rétabli l'équilibre. Mais, pour que les lois sociales votées produisent tous les effets qu'on en espérait, pour qu'elles provoquent un appréciable surcroît de la consommation, il faut que la hausse des prix soit contenue en de certaines limites.

C'est pour cette raison que l'évolution des prix en France mérite une attention particulière, soit qu'on ait égard aux répercussions sociales qu'elle entraîne, soit qu'on la considère en fonction de nos relations avec les pays étrangers.

*

Pendant les premiers mois de 1936, nos prix de gros n'ont point varié : l'indice général s'établissait à 377 en mai (contre 100 en 1914); jusqu'à la dévaluation, il ne monte que d'environ 5%, passant à 404; mais, de septembre à décembre, il se relève de 22%, passant à 499. Cette progression ne peut surprendre : la baisse du franc devait, automatiquement, amener une hausse symétrique des prix des produits importés et celle-ci, gagnant peu à peu les produits nationaux, devait aboutir à une hausse d'ensemble; ce mouvement, enfin, devait être soutenu et amplifié par l'aggravation des prix de revient, résultat des nouvelles charges sociales.

Si notre commerce extérieur ne semble pas avoir été gêné par la dévaluation, il n'en a pas profité. La baisse du franc, en renchérissant nos achats à l'étranger, n'a pas empêché leur volume d'augmenter comme l'exigeait la demande de matières premières due aux progrès de nos industries. Au total, nos importations de 1936 furent de 48 millions de tonnes contre 44 millions et demi en 1935, et leur valeur a atteint 25.400 millions de francs au lieu de 21 milliards. Mais, contrairement à ce qu'on pouvait escompter, nos exportations n'avaient pas encore bénéficié, à la fin de décembre, du stimulant de la dévaluation : en tonnage aussi bien qu'en valeur, nos chiffres n'ont presque pas varié de 1935 à 1936; le déficit de notre balance commerciale s'est donc accru. Ici, nous saisissons l'influence très nette de la hausse de nos prix de gros, à la fois trop forte et trop brutale. Cette situation se prolongera-t-elle en s'aggravant, et avons-nous définitivement perdu pour notre tourisme, nos industries exportatrices, notre balance des comptes, l'avantage essentiel de la disparité entre les prix mondiaux et les nôtres ? Espérons plutôt que les progrès de notre production permettront dès 1937, par une réduction des prix de revient, une reprise rapide de notre commerce extérieur.

Ces progrès se sont déjà marqués dans tous les domaines, sauf dans la production agricole, qu'une saison particulièrement inclemente a privée de ses récoltes habituelles. Pour n'en donner que deux exemples, notre pays n'a produit en 1936 que 66 millions de quintaux de blé, au lieu de 83 millions en 1935, et nos vigneronniers n'ont fait que 40 millions d'hectolitres de vin, contre 73 millions l'année précédente. Cette faiblesse des récoltes a, d'ailleurs, permis d'écouler les stocks anormaux qui s'entassaient depuis 1931 et grandement favorisé le succès des lois votées pour assainir le marché des céréales et celui du vin et de l'alcool.

Nos houillères ont maintenu leurs rendements; elles les auraient augmentés si la main-d'œuvre qualifiée ne leur avait fait défaut : on doit le regretter, car la demande de combustibles industriels s'est tellement accrue qu'elle eût permis d'écouler une production beaucoup plus forte que celle qui a été obtenue. Une amélioration du rendement individuel des mineurs augmenterait de deux millions de tonnes l'extraction de nos charbonnages qui pourraient ainsi mieux supporter les charges nouvelles des lois sociales et conserver à l'intérieur et à l'extérieur les marchés qu'ils risquent de perdre.

Dans la grande industrie, l'amélioration s'est dessinée dès le début de 1936 et accentuée en fin d'année, sans pourtant rivaliser avec celle que connaissent les Etats-Unis ou la

Grande-Bretagne. Notre sidérurgie a notablement dépassé, mois par mois, les chiffres des rendements correspondants de 1935. Ses progrès eussent été plus grands si l'industrie du bâtiment, l'un de ses gros clients, n'avait pas subi un ralentissement très marqué et, d'ailleurs, explicable par son allure désordonnée des précédentes années.

Dans les industries textiles, malgré des grèves nombreuses et prolongées, la production s'est aussi accrue. Dans les filatures de coton, la production mensuelle par broche s'est élevée jusqu'à près de 2.000 kilos (contre 1.472 en moyenne en 1935) et, dans les tissages, la production mensuelle par métier a atteint jusqu'à 600 mètres, au lieu de 445 mètres en moyenne pour 1935. On trouverait des indices analogues dans l'industrie de la laine, dans celle de la rayonne, du cuir ou du papier.

De cette activité accrue est résulté un appréciable surcroît de trafic pour les transports, qui, déjà sensible à la fin de l'année dernière, s'amplifie de semaine en semaine depuis le début de 1937. La courbe du trafic, qu'il s'agisse des wagons chargés ou du nombre des voyageurs transportés, s'est redressée. Si l'augmentation de recettes n'est pas assez forte pour empêcher la persistance du déficit, elle semble pouvoir couvrir largement les dépenses nouvelles qu'imposeront aux réseaux l'application de la semaine de quarante heures et la hausse générale des prix de détail.

Lorsqu'on parle de cette hausse, aussi rapide qu'elle est générale, on touche à l'un des points les plus délicats de l'économie française, qui est pour l'opinion publique un sujet de préoccupation, voire même d'inquiétude au même titre que la situation des finances publiques.

Au mois de Mai 1936, l'indice des prix de détail se situait à 456 contre 100 en 1914; en septembre, il atteignait 483, soit à peine 6% de hausse; mais, en décembre, il se fixait à 534, contre 435 un an auparavant, soit un peu plus de 20% de hausse en douze mois. Si l'indice du coût de la vie n'est, dans le même temps, passé que de 486 à 540, c'est qu'il tient compte de dépenses comme le loyer et l'éclairage, dont les prix sont réglementés et relativement stables.

Sans doute, il n'y a là rien d'inexplicable, ni l'ampleur de la hausse, ni sa continuation : les prix de détail suivent toujours les prix de gros avec un certain retard; ils se fixent à des niveaux qui tiennent compte d'éléments réels tels que les majorations de salaires ou l'accroissement des demandes, et d'autres moins précis, comme les prix de remplacement que, suivant une tendance naturelle, on évalue largement. Il n'en reste pas moins que l'élévation des prix de détail risque de frapper doublement les forces productrices du pays, restreignant d'abord le pouvoir d'achat des masses et ramenant la restriction dans la consommation, jusqu'au moment où elle rend et nécessaires et légitimes de nouveaux ajustements de salaires malaisés à supporter.

Mais si, après les grandes réformes sociales de l'été dernier, l'économie a le temps de souffler et de s'organiser, si la stabilité monétaire est maintenue, un équilibre nouveau

peut s'instituer, par une lente adaptation, entre les diverses catégories de prix et de revenus. Nous devons tous, quel que soit notre rôle et notre emploi, aider les pouvoirs publics en combattant cette crainte mystique de la hausse inévitable, qui, en créant dans le pays à ce sujet une effervescence soupçonneuse, provoque et précipite le mal que l'on redoute.

Notre devoir est le même pour les problèmes qui touchent aux finances publiques.

1935 avait marqué un dernier effort courageux mais incomplet de réduction des dépenses. En 1936, dès le début de l'année, on abandonne cette politique de déflation dirigée, si dure à supporter par l'économie nationale et qui, jusqu'à présent, il faut bien le dire, ne peut s'autoriser d'un succès décisif dans aucun pays. Des solutions nouvelles ont prévalu pour le budget et pour la monnaie.

Dès lors que la nation avait affirmé sa volonté de ne point accepter les restrictions ou les prélèvements qu'on lui imposait depuis 1932, force était au Gouvernement de renoncer à l'équilibre budgétaire par la seule compression de la dépense et d'attendre tout du gonflement des recettes : aussi bien les nécessités de la défense nationale contraignaient-elles au vote de lourds programmes d'armement, et comme dans toutes les nations, la lutte contre le chômage conduisait à l'élaboration de vastes plans de grands travaux. Pour faire face à ces charges nouvelles, en attendant les effets de la reprise, 26 milliards durent, dans le courant de 1936, être demandés à l'emprunt, soit par des émissions de bons du trésor, soit par des avances de la Banque de France; 7 milliards représentèrent le bénéfice pour l'Etat de la dévaluation du franc.

Car il a fallu se résoudre à cette opération que les attaques répétées contre notre monnaie, l'affaiblissement de notre encaisse, la disparité des prix français et des prix mondiaux ont rendue inévitable : si elle demeure par beaucoup de côtés douloureuse, soyons du moins satisfaits qu'on soit parvenu à rétablir entre les grandes monnaies du monde des parités presque fixes et à arrêter entre les banques d'émission un plan d'action commun.

Quelles que soient les difficultés qui restent à résoudre, 1937 ne doit connaître aucune catastrophe. Rien n'empêche de penser que le Trésor pourra faire face par les moyens classiques à ses lourdes charges, si l'accroissement des dépenses de l'Etat marque une pause, si les rendements fiscaux continuent de croître comme au mois de janvier, et surtout si les capitalistes, par un nouveau revirement, réinvestissent sur le marché financier français en valeurs à revenu fixe leurs épargnes émigrées ou endormies.

Pour que s'accomplisse ce programme, pour que se recrée cette prospérité économique, sans laquelle il n'est pas de finances publiques saines, rien ne sera plus nécessaire que d'assurer la stabilité de la monnaie. Cette stabilité repose, comme toute notre politique monétaire ou économique, sur l'accord international conclu, au jour même de la dévaluation, avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, et auquel les pays de bloc-ort ont adhéré. Aucun avantage ne vaut qu'on le remette en cause; rien n'excuserait — rien ne permet d'ailleurs de craindre — une telle imprudence.

Mais il faudra plus encore. Et nous touchons ici à la psychologie des chefs d'entreprise qui doivent, dans une atmosphère d'apaisement, organiser leurs affaires suivant les cadres qu'ils ont accepté, des ouvriers dont le rendement doit croître en proportion de leur rémunération, du public consommateur qui doit maintenir une demande qui ne soit ni avare ni prodigue. Nous touchons encore aux problèmes gouvernementaux comme aux conditions et aux comportements du civisme et du sentiment national. Pour tout dire, si notre pays peut, par l'intelligence de ses intérêts vitaux, créer un climat de solidarité, de confiance réciproque, s'il sait mettre au-dessus de tout la notion de l'intérêt commun et de la grandeur française, nous pourrons être sûrs de retrouver et de dépasser les niveaux les plus élevés de notre prospérité.

* * *

Comme pour la France — et même pour le monde — 1936 aura été pour votre société une année de transition.

Avec elle se termine la période de mise en route, au cours de laquelle il nous a fallu déployer de patients et durs efforts afin de remettre en valeur un fonds de commerce que les circonstances avaient appauvri. Pour vaincre les préventions que suscitait une paresseuse assimilation avec l'établissement dont nous avons simplement repris la suite, pour renouer les liens qu'un désastreux interrègne avait relâchés et souvent même rompus, pour nous imposer à une clientèle démoralisée par une dépression économique qui allait s'accroissant, il nous a fallu beaucoup de peine.

Aussi lente et délicate a été l'adaptation à notre mouvement d'affaires de nos frais généraux. Quand nous avons commencé notre exploitation, nous n'avions, pour nous guider, aucune donnée valable. Nous héritions de l'établissement qui nous avait précédé une organisation déterminée qui correspondait à sa propre activité. Nous aurions voulu nous convaincre que la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie retrouverait bientôt, partout, le mouvement de la maison qu'elle remplaçait et qu'elle pourrait aussi reprendre tout son personnel : devant les changements profonds qui affectèrent l'économie française, nous dûmes bientôt avouer l'optimisme excessif de nos espoirs, et adopter très rapidement un plan de réorganisation administrative et de compression des frais généraux que nous avons mis près de cinq ans à réaliser.

Nous n'avons pas à regretter notre action incessante et parfois lassante pour accroître nos affaires ou réduire nos dépenses : désormais équilibrée et bien assise, notre maison ne pouvait que profiter de tout changement heureux dans la conjoncture. Aussi, dès que la situation économique s'est améliorée et qu'une activité générale croissante s'est manifestée, l'outil patiemment forgé a-t-il parfaitement rendu. L'augmentation du nombre de nos

comptes, le mouvement de nos caisses et de notre portefeuille, témoignent de la faveur de nos clients agriculteurs, industriels ou commerçants. Des épargnants toujours plus nombreux se sont, à nos guichets, intéressés aux émissions de titres ou aux opérations de bourse. La part que nous prenons dans le renouveau du pays est la preuve du succès de nos efforts.

Ainsi, désormais assurés que la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie vivrait d'une vie normale, nous avons pu aborder une seconde étape : celle des apparentements et des unions. Nous avons en effet estimé qu'il était de l'intérêt général et de notre intérêt particulier d'alléger, dans la mesure de nos moyens, par une politique de concentration, un organisme bancaire trop lourd pour notre pays.

Nous avons d'abord permis à certaines banques locales d'entreprendre ou d'achever leur liquidation sans causer de perturbation dans les villes où elles avaient exercé pendant de longues années une action bienfaisante. A Nancy, nous avons conclu avec la BANQUE RENAULD un accord qui a permis aux actionnaires mêmes de toucher une partie de leur mise. A Angers, nous avons aidé la BANQUE BOUGERE à entrer en liquidation amiable.

Avec la société nouvelle de la BANQUE ADAM, nous avons été plus loin. Votre Assemblée Générale Extraordinaire, qui se réunira à la suite de la présente assemblée, aura, en effet, à délibérer sur un projet d'absorption par nous de cette société, les actionnaires de la BANQUE ADAM devant recevoir, en échange de leurs titres, vingt millions de francs d'actions nouvelles de notre société. Cette opération, si vous l'approuvez, donnera à notre maison de nombreuses attaches dans des régions où, bien qu'elles soient parmi les plus riches de France, nous n'étions que très peu représentés jusqu'ici. Dorénavant, le Boulonnais, la Picardie, le bassin charbonnier du Nord et du Pas-de-Calais, le Poitou, où la BANQUE ADAM et la BANQUE PIERARD avaient de solides assises, vont compter de nombreux sièges de notre société. Si nous voulons appliquer partout les principes d'organisation qui ont assuré la vie de notre jeune établissement, nous sommes également résolus à ne rompre en rien avec le mode d'exploitation qui avait valu à la BANQUE ADAM et à la BANQUE PIERARD l'affectueuse confiance de leur clientèle. Nous pensons, au contraire, qu'un établissement de crédit comme le nôtre peut et doit faire preuve à l'égard de ses clients de cette large compréhension et de cet amical intérêt qui font la force de la banque locale dont nous voulons maintenir l'esprit.

L'extension de notre réseau, le développement régulier de nos affaires, la montée des prix posent pour nous le problème de l'ajustement de notre capital à cette situation nouvelle. Nous le résoudrons par étapes en suivant attentivement les réactions du marché, et l'évolution de notre potentiel bénéficiaire. D'ores et déjà, toutefois, nous considérons que ce potentiel se trouve accru du seul fait que sont aujourd'hui totalement amorties les lourdes charges que sa création et sa mise en route impliquent pour une société comme la nôtre.

Vous savez, Messieurs, que notre premier souci a toujours été d'apporter aux entreprises et aux particuliers toute l'aide qu'ils peuvent légitimement attendre d'une banque.

A cette ligne de conduite nous sommes restés et nous resterons fidèles. Mais force est de constater que les besoins se sont enflés beaucoup plus rapidement que la masse des capitaux disponibles sur le marché monétaire. Espérons que l'afflux des capitaux qui, dans les autres pays, a suivi la dévaluation de la monnaie, va se produire en France et apportera, par la détente des taux et l'allègement des charges financières, un nouveau stimulant à l'essor des affaires. Quoi qu'il en soit, et dans toute la mesure de nos moyens, nous avons jugé de notre devoir de satisfaire aux besoins du commerce et de l'industrie de notre pays. Nous regrettons que des dispositions légales restrictives et dont on discerne mal les raisons nous aient empêchés de développer le courant d'opérations que nous avions établi avec les organismes coopératifs d'une agriculture en pleine évolution.

Dans le domaine capitaliste, nous avons répondu à toutes les demandes de l'Etat ou des collectivités publiques et fait de notre mieux pour inciter notre clientèle à acheter les valeurs de l'Etat ou garanties par l'Etat. C'est ainsi que, sans parler de la loterie Nationale et de la loterie des Régions Libérées, nous avons pris part aux émissions des obligations 5 1/2% du département du Nord, des obligations à lots 5 1/2% du département de la Seine, des obligations 5% de l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones, des obligations 6% des Grands Réseaux Français, des Bons du Trésor à six mois ou un an émis en vertu de la loi du 23 juin 1936, des obligations 3 1/2% et 4% de la Défense Nationale. Tous nos agents à nos guichets, tous nos démarcheurs dans les villes et les campagnes n'ont épargné aucune peine pour inciter notre clientèle à rechercher dans les valeurs du Trésor un large emploi de leurs économies. Combien nous souhaitons qu'une large valorisation des fonds d'Etat permette à l'épargnant français de trouver la juste rémunération de son civisme.

Nous regrettons que la conjoncture financière n'ait pas permis aux établissements de crédit d'apporter par leurs guichets à l'industrie privée un concours d'autant plus désirable que la reprise des affaires, la hausse des prix et des salaires et l'application de la semaine de quarante heures créent des besoins d'investissements nouveaux. Parmi les quelques obligations industrielles que nous avons placées dans le public, nous citerons celles de la Compagnie Provençale des Eaux 6%, de la Compagnie des Mines d'Anzin 6%, de la Société Force et Distribution 6%, de la Compagnie du Gaz de Lyon 6%, de la Société Industrielle de Transport d'Energie Electrique 6 1/2%, de la Compagnie du Gaz d'Amiens 6 1/2%.

La difficulté pour l'industrie de se procurer des capitaux à long terme ferait obstacle à une reprise durable si la faveur que la Bourse commence à témoigner aux valeurs à revenu variable n'assurait aux augmentations de capital des possibilités nouvelles. Nous pouvons donc espérer qu'en cette matière, l'année en cours ouvrira un champ plus large à notre activité. Rares ont été, en effet, au cours de 1936, les augmentations de capital auxquelles nous avons pris part : nous citerons celles de la Société Sud-Electrique, de la Compagnie du Gaz de Lyon, de l'Energie Electrique du Sud-Ouest, de la Société Lyonnaise des Forces Motrices du Rhône.

Chaque année, depuis notre création, nous vous avons entretenus de la compression de nos frais généraux et affirmé une volonté d'économie dont les résultats ont toujours recueilli votre approbation. Cette politique, que nous n'avons cessé de suivre, a été brusquement arrêtée par les événements du printemps dernier. Certes, nous n'avons pas interrompu notre travail d'organisation rationnelle et nous en tirons les résultats attendus, mais ces économies n'ont pu balancer le très notable accroissement des charges qu'a entraîné pour nous la conclusion d'un contrat collectif entre l'Union Syndicale des Banquiers, d'une part, deux Confédérations syndicales d'employés d'autre part. Le poids de ces charges nouvelles risquait de devenir insupportable si certains tarifs dont l'insuffisance était depuis longtemps notoire n'avaient fait l'objet d'ajustements, et surtout si le développement des affaires pendant le quatrième trimestre de 1936 n'avait, en compensation, accru les produits bruts de nos exploitations.

Plus la vie du pays, plus la vie des banques ont été troublées en 1936, plus le devoir s'impose à nous de rendre hommage au dévouement et au zèle de notre personnel. A aucun moment nos employés n'ont perdu de vue les liens de solidarité qui les attachent à notre maison; ils sentent que le seul moyen de consolider réellement les avantages acquis, c'est de donner un travail qui vaille le prix qu'il est payé. Quant à ceux de nos meilleurs collaborateurs qui ont pu être affectés par un contrat collectif insuffisamment nuancé et trop indifférent à la qualité des services rendus, ils ne se sont pas abandonnés à l'amertume; ils savent que, comme nous l'avons toujours fait, notre désir le plus vif est de redresser les iniquités dans toute la mesure où nous le permet le souci de conserver à cette maison, notre œuvre commune, son entière vitalité.

* * *

De l'activité, dont nous venons ainsi d'esquisser à larges traits les caractères, le bilan au 31 décembre 1936 vous donne le résultat. Ce bilan, qui se totalise par 3.164.457.600 francs, marque un progrès de 215.536.261 francs sur celui de l'année précédente, progrès qui est avant tout le fait des fonds à vue ou à terme, lesquels se sont accrus de 187.147.830 francs. Cette poussée dans les ressources a eu pour contre-partie à l'actif une hausse de l'encaisse (+ 19.352.000 frs), des avoirs dans les banques (+ 105.321.000 francs), du portefeuille effet (+ 79.582.000 frs) et des reports (+ 35.816.000 frs). Ces augmentations s'accompagnent d'une réduction de 50.380.000 francs dans les comptes-courants débiteurs, notre bilan au 31 décembre 1936 témoigne, dans son ensemble, d'une liquidité accrue.

Nos bénéfices, pour 1936, ont été de Fr. 8.013.533,10
contre Fr. 6.144.980,04 en 1935.

Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, soit Fr. 1.931.393,06

le solde disponible du compte Profits et Pertes s'élève à Fr. 9.944.926,16
que nous vous proposons de répartir de la façon suivante :

Réserve légale : 5% du bénéfice de l'exercice, soit Fr. 400.676,65

Distribution d'un dividende de 20 francs par action,
sur lequel un acompte de 10 francs a été mis en paiement le
16 novembre 1936 Fr. 4.000.000, »

4.400.676,65

Reste Fr. 5.544.249,51

Sur ce reliquat, nous devons, aux termes de l'art. 43 de nos statuts, mettre à
la disposition des parts bénéficiaires un montant de Fr. 290.314,16

Reste Fr. 5.253.935,35

Le montant à mettre à la disposition des parts bénéficiaires s'obtient par le
calcul suivant :

Bénéfice de l'exercice 1936 Fr. 8.013.533,10

Réserve légale Fr. 400.676,66

Somme qui serait nécessaire pour servir aux
actions un dividende de 6% Fr. 6.000.000, »

6.400.676,66

Reste.. Fr. 1.612.856,44

10% du reliquat à la destination prévue par l'art. 43, alinéa
3 des statuts..... Fr. 161.285,64

Reste.. Fr. 1.451.570,80

dont 20% aux parts bénéficiaires, soit..... Fr. 290.314,16

Sur le reste de Fr. 5.253.935,35

nous vous proposons d'affecter Fr. 2.000.000, »

à la Réserve Extraordinaire.

Le reliquat, soit Fr. 3.253.935,35

serait reporté à nouveau.

Si vous acceptez nos propositions, le solde du dividende, soit 10 francs, sera mis en paiement, sous déduction des impôts, le 15 mai 1937.

D'importants changements ont affecté la composition de notre Conseil.

Lors de notre dernière Assemblée, nous vous avons dit toute notre satisfaction de voir siéger parmi nous M. P.-E. DALBOUZE. Moins d'un an après avoir pris séance à notre Conseil, dès la réorganisation de notre institut d'émission, l'Assemblée des Chambres de Commerce le désignait pour la représenter au Conseil Général de la Banque de France, l'obligeant ainsi à résigner ses fonctions à la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie : ce n'est pas sans chagrin qu'il nous quitta, pour accomplir ce qu'il jugeait un devoir. Ce devoir, il ne s'y sera pas longtemps consacré : un sort implacable devait l'enlever, dès le mois de décembre, à l'économie du pays, aux affaires privées comme aux charges publiques, à tous ceux qui l'estimaient, à tous ceux qui l'aimaient. Des voix plus autorisées que la nôtre ont fait son éloge; mais nulle part plus qu'ici il n'aura laissé de regrets.

La même rigueur du nouveau règlement de l'institut d'émission qui ne veut compter aucun banquier parmi les membres de son Conseil Général ou de son Conseil d'Escompte, nous ont séparés d'un de nos administrateurs, M. Hippolyte MIGNOT-MAHON. Prédécesseur à la Présidence du Tribunal de Commerce de la Seine de notre Président d'Honneur, M. ALBERT BUISSON, son conseiller et son ami, M. MIGNOT-MAHON avait été à ses côtés lors de la création de notre Banque. Sa prudence et sa loyauté rendaient ses avis précieux et ils étaient toujours suivis. S'il a cru de son devoir de demeurer dans le Conseil d'Escompte de la Banque de France, auquel il appartient depuis dix ans, il continue de nous apporter dans des entreprises importantes l'appui de sa clairvoyante autorité.

Les temps troublés que nous traversons, les responsabilités si lourdes des chefs d'entreprise ont, d'autre part, amené M. Raymond MAZEL et M. Edouard IMBS à abandonner leurs fonctions dans notre Société. Vous savez tous quelle carrière M. MAZEL a fournie dans les affaires d'assurances qu'il mène avec autant d'énergie que de succès : il a voulu s'y consacrer tout entier, avec une conscience de ses responsabilités à laquelle on ne peut que rendre hommage. De même, M. IMBS, appelé par ses collègues à prendre une part toujours plus large dans la représentation des intérêts de l'industrie électrique, s'est vu obligé de nous priver de sa sagesse et de ses dons précieux de négociateur.

Les postes ainsi vacants dans notre Conseil ont été réservés aux représentants des banques régionales dont nous avons repris le fonds de commerce ou dont votre Assemblée Extraordinaire va être appelée à approuver l'absorption.

Pour maintenir dans notre Conseil les traditions de la Banque Renauld, nous avons fait appel à M. Louis VILGRAIN dont le nom dit à la fois toute la capacité industrielle, toutes les qualités de cœur et d'esprit de la race lorraine.

D'autre part, si, comme nous l'espérons, votre Assemblée Extraordinaire ratifie l'apport-fusion de la Société Nouvelle de la Banque Adam, nous serons amenés, en vertu de

nos accords avec elle, à prendre quatre nouveaux administrateurs représentant soit la Banque Adam, soit la Banque Piérard. L'un d'eux est d'ailleurs déjà parmi nous : dès la fin de l'année 1936, pour que s'opérât le plus tôt possible, sans heurt ni coupure, la reprise de ses opérations commerciales, nous avons fait appel à l'Administrateur-Délégué de la Société Nouvelle de la Banque Adam, M. Raoul de RICCI, qui, par son esprit précis, son jugement froid et ses capacités administratives, nous a déjà prêté un précieux concours.

Nous vous demandons donc de bien vouloir donner quitus de leur gestion à MM. P.-E. DALBOUZE, H. MIGNOT-MAHON, R. MAZEL et E. IMBS. Nous vous demandons également de ratifier les nominations de MM. Louis VILGRAIN et Raoul de RICCI, jusqu'à la présente Assemblée. Car, en vertu de l'art. 19 des statuts, les pouvoirs du Conseil tout entier sont aujourd'hui expirés, et c'est le Conseil tout entier que vous devez à nouveau désigner.

Vous aurez aussi à désigner, pour l'exercice en cours, vos Commissaires aux Comptes. En attendant que fût fixé, de façon définitive, le statut de ces mandataires sociaux, vous aviez décidé de maintenir un seul Commissaire aux Comptes, M. BIEUVILLE, qui se trouvait déjà en fonctions.

Aujourd'hui, les textes réglementaires ont paru et M. BIEUVILLE qui est rééligible et se représente à vos suffrages, vous demande, en raison de l'importance de sa tâche, de lui adjoindre un second Commissaire titulaire et un Commissaire suppléant.

Vous aurez enfin à renouveler à vos Administrateurs l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi de 1867. Comme les années précédentes, il n'a été fait usage de cette autorisation que pour les opérations normales et courantes de notre Société, opérations dont les résultats sont compris dans les comptes que nous soumettons à votre approbation, mais, qui, cette année-ci, pour la première fois, ont été, en vertu du décret-loi du 8 août 1935, l'objet d'une étude attentive et d'un rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 1936

Messieurs les Actionnaires,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu me confier aux termes de la 5^e résolution de votre Assemblée Générale Ordinaire du 4 Avril 1936.

Mes vérifications ont été effectuées et le présent rapport vous est présenté conformément au décret du 8 Août 1935 dont la plupart des dispositions sont applicables à l'exercice 1936 de votre société.

Je crois, de plus, devoir vous rappeler que, pour l'exercice 1937, qui vient de s'ouvrir, les dispositions de ce décret — spéciales aux Sociétés faisant appel à l'Epargne Publique — sont applicables à votre Etablissement. Par suite, l'un au moins des commissaires que vous serez appelés à désigner devra être choisi sur la liste des commissaires aux comptes agréés par la Cour d'Appel de Paris.

En ce qui concerne l'examen des comptes au 31 Décembre 1936, j'ai trouvé auprès de votre Conseil d'administration et auprès des services de la Société toutes facilités pour procéder à mon contrôle.

Les inventaires, le Bilan et le compte de Profits et Pertes ont été mis à ma disposition en temps utile. L'examen général auquel j'ai procédé et les nombreuses vérifications de détail que j'ai faites, tant à Paris que dans plusieurs sièges de province, m'ont permis de constater que la situation qui vous est présentée est en concordance avec la comptabilité sociale.

Le total des postes du Bilan, établi, selon le vœu de la loi, sous la même forme que les années précédentes s'élève à.....	Fr. 3.164.457.600,57
contre un chiffre au 31 Décembre 1935 de.....	Fr. 2.948.921.339,99
soit une augmentation de	<u>Fr. 215.536.260,58</u>

Comme l'indique le rapport de votre Conseil d'administration, dont j'ai vérifié les indications, et comme nous le verrons en détail, cette augmentation provient essentiellement de l'accroissement des dépôts; celui-ci a eu pour contre-partie, à l'actif, la progression des disponibilités et aussi du Portefeuille.

En effet, les Espèces en Caisse, à la Banque de France ou au Trésor Public se montent à.....	Fr. 204.731.695,74
contre, au 31 Décembre 1935.....	» 185.379.217,79
soit une augmentation de	<u>» 19.352.477,95</u>

Les avoirs dans les Banques et chez les Correspondants se totalisent par... Fr.	524.833.174,98
contre, l'an dernier	» 419.511.980,22
soit une augmentation de	<u>» 105.321.194,76</u>

Le Portefeuille commercial, B.D.N., et Bons du Trésor s'inscrit pour... Fr.	1.596.747.599,89
au lieu de.....	» 1.517.165.336,16
soit, toute compensation faite, une augmentation nette de	<u>» 79.582.263,73</u>

Les "Coupons à encaisser" domiciliés et non domiciliés ressortent à . Fr.	70.678.305,71
contre.....	» 65.038.850,30
soit une augmentation de	<u>» 5.639.455,41</u>

Enfin, les conditions plus attrayantes auxquelles les capitaux trouvent à s'employer en "Reports" font que ce poste s'élève au 31 Décembre 1936, à... Fr.	50.857.120, »
contre, au 31 Décembre 1935.....	» 15.041.280, »
soit une augmentation de	<u>» 35.815.840, »</u>

Au total, les postes ci-dessus, qui constituent un actif immédiatement disponible ou, en ce qui concerne le portefeuille, facilement réalisable par le jeu de l'escompte, s'élèvent à	Fr. 2.447.847.896,22
contre un total au 31 Décembre 1935 de	» 2.202.136.664,47
soit une augmentation de	<u>» 245.711.231,75</u>

Vous savez à ce sujet que l'un des décrets-lois du 8 Août 1935 relatif notamment aux attributions des commissaires, prévoit qu'ils ont à vérifier entre autres, "la Caisse, le Portefeuille et les Valeurs de la Société". Pour une entreprise telle que la vôtre, où ce travail se fait simultanément dans plusieurs centaines de sièges, j'ai réalisé cette vérification en contrôlant les mesures intérieures prises pour inventorier les existences matérielles, en me faisant représenter la plupart des procès-verbaux de vérification établis par les Services, et les attestations ou relevés de comptes des Banquiers ou Correspondants. Enfin, dans les dernières journées de l'exercice, j'ai, d'accord avec votre conseil, suivi personnellement au Siège Social les plus importantes de ces opérations. J'ai pu ainsi constater le soin avec lequel elles sont effectuées.

Les autres postes d'actif comprennent, sous la rubrique "Comptes courants", les "Comptes courants" proprement dits, les comptes dits "de chèques" et divers. Leur total, après déduction d'un large amortissement du poste "créances en souffrance", est de	Fr. 587.346.302,36
contre.....	» 637.726.425,10
au 31 Décembre 1935, soit ici une diminution de.....	<u>» 50.380.122,74</u>

D'après diverses vérifications auxquelles j'ai procédé par voie de sondages, les découverts ainsi consentis sous forme d'avance en compte courant, ou d'escompte, sont accordés suivant la politique libérale dont vous a parlé votre conseil, et après une étude méthodique de services spécialisés qui, de plus, en suivent l'évolution avec soin.

Tout compte fait, les sommes immédiatement disponibles ou facilement réalisables : soit	Fr. 2.447.847.896,22
et les avances consenties sous forme de comptes courants divers, soit	» 587.346.302,36
forment un total de	<u>» 3.035.194.198,58</u>

En regard de ces éléments, le passif exigible s'établit comme suit :

à vue ou à court terme

les " Comptes courants et comptes de chèques " qui comprennent les " Comptes de clientèle ", les comptes de " Correspondants ", " Comptes d'encaissement " et divers. Leur total est de Fr. 2.749.714.431,88
en augmentation de Fr. 184.115.835,83 sur le total de l'an dernier.

à échéance fixe

les " Bons à terme " et " Bons de caisse " d'ensemble..... » 179.299.000, »
(contre Fr. 176.267.000 à fin 1935).
soit au total..... » 2.929.013.431,88

Les " Débiteurs par acceptations " figurent à l'actif pour Fr. 84.013.522,72
contre, au 31 Décembre 1935..... » 55.411.267,19
soit en plus » 28.602.255,53

Ce poste a sa contre-partie exacte au passif dans la rubrique " Acceptations et Créditeurs par acceptations ".

Par suite de quelques acquisitions et de modifications de cours, le " Portefeuille Titres " s'inscrit à l'actif pour Fr. 11.088.149, »
contre Fr. 8.525.817,15 au 31 Décembre de l'année dernière.

Le Poste " Immeubles, Installations et Matériel " se totalise par Fr. 17.000.000, »

Bien que, en cours d'exercice, il se soit accru après l'achèvement des constructions, des sommes qui figuraient antérieurement aux " Travaux en cours ", et aussi des acquisitions nouvelles de Matériel, il ressort, sur le poste correspondant de l'an dernier, soit Fr. 18.500.000, »
en diminution de » 1.500.000, »
ceci grâce aux amortissements dont il a été frappé.

Les " Comptes d'ordre " figurent à l'Actif pour..... Fr. 15.161.730,17
comprenant les souscriptions en cours, l'économat, des loyers d'avance et quelques écritures à répartir entre les Sièges;

Au Passif pour Fr. 32.531.462,04
comprenant surtout les provisions pour frais à payer et le montant des récomptes divers.

Vous enregistrerez avec satisfaction que les frais de constitution et les frais de premier établissement ont été amortis complètement.

A la date du 31 Décembre 1936, à laquelle les écritures sont arrêtées, le capital est toujours inchangé, au chiffre de 100.000.000 de Francs.

Vous allez d'ailleurs dans quelques instants être appelés à vous prononcer sur une opération d'augmentation qui ne se traduira en écritures qu'au prochain bilan.

Avant les affectations nouvelles qui vous sont proposées par votre Conseil au titre de l'exercice 1936, la " Réserve légale " — constituée conformément à l'article 43 des statuts — s'élève au 31 Décembre à Fr. 954.257,77
et la " Réserve extraordinaire " à » 8.000.000, »

Enfin grâce au développement qui vous a été signalé des opérations sociales, le bénéfice net de l'exercice s'élève, amortissements déduits, à Fr. 8.013.533,10

Le report à nouveau de l'exercice 1935 étant de » 1.931.393,06

le solde bénéficiaire du compte Profits et Pertes se monte à » 9.944.926,16

Sur l'origine de ces bénéfices et plus spécialement sur les opérations de placement auxquelles votre société a participé — Fonds d'Etat, collectivités publiques et valeurs industrielles — le rapport de votre conseil vous fournit des indications conformes aux énonciations de comptabilité.

Il vous est proposé, Messieurs, de répartir comme suit ce solde bénéficiaire du compte Profits et Pertes :
5% à la Réserve légale..... Fr. 400.676,65

Dividende de 4% au capital..... » 4.000.000, »
(dont 2 millions d'acompte mis en distribution au mois de Novembre dernier).

Bénéfice attribué aux parts dans les conditions prévues par l'article 43 des statuts » 290.314,16
Réserve extraordinaire..... » 2.000.000, »
Report à nouveau » 3.253.935,35
Fr. 9.944.926,16

Je suis d'avis, Messieurs, que vous approuviez les comptes de l'exercice 1936 tels qu'ils vous sont présentés et que vous acceptiez les propositions qui vous sont faites par votre Conseil d'Administration en ce qui concerne l'affectation du solde bénéficiaire.

Paris, le 27 Février 1937.

Le Commissaire aux Comptes
Agréé par la Cour d'Appel de PARIS
Signé : S. BIEUVILLE.

RÉSOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve ces rapports ainsi que le bilan et les comptes du quatrième exercice social arrêtés au 31 Décembre 1936, tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième Résolution

L'Assemblée fixe à 4% (soit 20 francs par titre) le dividende des actions pour l'exercice 1936. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 15 Mai 1937, sous déduction des impôts et de l'acompte de 10 francs payé le 16 Novembre dernier. Elle décide, en outre, de prélever sur le solde bénéficiaire du compte de Profits et Pertes, une somme de 2.000.000 francs à porter au fonds de Réserve extraordinaire.

Troisième Résolution

L'Assemblée donne aux membres du Conseil d'Administration en fonctions pendant l'exercice 1936, quitus et décharge de leur gestion pour ledit exercice. Elle prend acte de la démission de MM. Pierre DALBOUZE, Edouard IMBS, Raymond MAZEL et Hippolyte MIGNOT-MAHON et ratifie la nomination, comme Administrateurs, de MM. Louis VILGRAIN et Raoul de RICCI.

Enfin, en conformité de l'article 19 des Statuts, le Conseil devant être renouvelé en entier au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire se réunissant en 1937, l'Assemblée réélit MM. Charles BAUDRY, Louis BRÉGUET, Raoul de CHARBONNIÈRE, Roger DEMON, Dominique de DIETRICH, Nicolas GRILLET, Erik HAGUENIN, Pierre LANTZ, Alfred POSE, Jacques QUELLENNEC, Raoul de RICCI, Jacques de ROHAN-CHABOT, Jean SEGARD-DESURMONT et Louis VILGRAIN Administrateurs de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie.

Quatrième Résolution

L'Assemblée nomme, pour exercer les fonctions de Commissaires jusqu'à l'Assemblée Générale, annuelle qui statuera sur les comptes de l'Exercice 1937, MM. Socrate BIEUVILLE et Gustave MARION, lesquels feront, à cette assemblée, le rapport sur les comptes dudit exercice. Elle nomme, dans les mêmes conditions, Commissaire Suppléant M. Jacques RICHET. Elle fixe leur rémunération globale à 10.000 francs.

Cinquième Résolution

L'Assemblée — après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par M. le Commissaire aux Comptes, en conformité des prescriptions de l'article 40 modifié de la loi du 24 Juillet 1867 sur les opérations traitées avec les Sociétés dans lesquelles certains Administrateurs peuvent avoir un intérêt direct ou indirect, comme Administrateurs, Directeurs ou Gérants de ces Sociétés — approuve ce rapport et donne acte au Conseil d'Administration qu'il lui a été rendu compte desdites opérations effectuées au cours de l'exercice 1936.

Elle renouvelle au Conseil d'Administration, pour l'exercice 1937, l'autorisation prévue par la loi précitée, un rapport spécial à ce sujet devant lui être présenté par MM. les Commissaires aux Comptes, au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 1938.

LISTE DES SIÈGES DE LA BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

AGENCES A PARIS ET EN BANLIEUE :

AGENCE CENTRALE, 16, Boulevard des Italiens 9°.
AUTEUIL, 120, Rue Lafontaine 16°.
BARBÈS, 3, Boulevard Barbès 18°.
BOURSE, 13, Place de la Bourse 2°.
CHAMPS-ÉLYSÉES, 37, Aven. des Champs-Élysées 8°.
PLACE CLICHY, 80, Rue de Clichy 9°.
ÉTIENNE-MARCEL, 44, Rue Etienne-Marcel 2°.
GAMBETTA, 2, Place Gambetta 20°.
GARE DE LYON, 20, Rue de Lyon 12°.
GARE MONTPARNASSE, 169, Rue de Rennes 6°.
GARE DU NORD, 138, Rue La Fayette 10°.
GOBELINS, 77, Avenue des Gobelins 13°.
GRANDE-ARMÉE, 52, Av. de la Grande-Armée 17°.
JOUFFROY, 77, Rue Jouffroy 17°.
LA BOËTIE, 27, Rue La Boétie 8°.
NATION, 3, Place de la Nation 11°.
AVENUE D'ORLÉANS, 53, Avenue d'Orléans 14°.
PASSY, 14, Rue de Passy 16°.
Bid SAINT-GERMAIN, 133, Boul. Saint-Germain 6°.
SAINT-LAZARE-HAUSSMANN, 73, B° Haussmann 8°.
SÉBASTOPOL, 45, Boulevard Sébastopol 1°.
TERNES, 9, Place des Ternes 17°.
TRINITÉ, 1, Rue de Clichy 9°.
TURENNE, 109, Rue de Turenne 3°.
VAUGIRARD, 148, Rue Lecourbe 15°.
VICTOR-HUGO, 168, Avenue Victor-Hugo 16°.
VILLETTE, 30, Rue de Flandre 19°.
VOLTAIRE, 18, Boulevard Voltaire 11°.
AUBERVILLIERS, 10, Avenue de la République, Aubervilliers.
IVRY-SUR-SEINE, 18, Rue de la Mairie, Ivry-sur-Seine.
LEVALLOIS, 66, Rue du Président-Wilson, Levallois-Perret.
MONTREUIL-SOUS-BOIS, 41, Boulevard Rouget-de-l'Isle, Montreuil-sous-Bois.
NEUILLY-ROULE, 102, Avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.
PANTIN, 75, Rue de Paris, Pantin.
RUEIL, 124, Avenue Paul Doumer, Rueil.

SUCCURSALES ET AGENCES EN PROVINCE :

ABBEVILLE
AIRE-SUR-LA-LYS
ALBI
ALTKIRCH
AMBOISE
AMIENS
ANGERS
Angers-la-Doutre
ANGOULÊME
ANNONAY
ANZIN
APT
ARCIS-SUR-AUBE
ARDRES
ARGENTON-SUR-CREUSE
ARRAS
AUBIGNY
AUBIGNY-SUR-NÈRE
AUCHEL
AUDINCOURT
AUDRUICQ
AUMAËLE
AUXERRE
AUXI-LE-CHATEAU
AVALLON
AVIGNON
AVRANCHES
BAR-SUR-AUBE
BAR-SUR-SEINE
BARR
BAUGÉ
BAYONNE
BAZAS
BEAUNE
BEAUVAIS
BELFORT
BELLEVILLE-SUR-SAONE
BERCK-PLAGE
BERNAY
BESANCON
Besancon-Les Chaprais
BETHUNE
BÉZIERS
BISCHWILLER
BLANC-MISSERON
BLANGY-SUR-BRESLE
BLOIS
BORDEAUX
Bordeaux Saint-Genès
Tivoli
Victor-Hugo
BOULOGNE-SUR-MER
BOURBONNE-LES-BAINS
BOURGES
BRIEY
BRUAY
BRUYÈRES
CAEN
CAGNES-SUR-MER
CAMBRAI
CANNES
CARCASSONNE
CARPENTRAS
CARVIN
CASTRES
CAUDRY
CAVAILLON
CAYEUX-SUR-MER
CERNAY
CHABLIS
CHALON-SUR-SAONE
CHARLEVILLE
CHARTRES
CHATEAU-GONTIER
CHATEAURoux
CHATEAU-THIERRY
CHÂTILLON-SUR-SEINE
CHAUVIGNY
CHÉNÉRAILLES
CHOLET
CIVRAY
CLAMECY
CLERMONT-FERRAND
COGNAC
COLMAR
COMMENTRY
CORBEIL
CORBIGNY
CORNIMONT
COURS
CRAON
DAX
DELLE
DENAIN
DESVRES
DIEPPE
DIEULEFIT
DIJON
DINAN
DOLE
DOUAI
DOUÉ-LA-FONTAINE
DOULLENS
DOURDAN
DREUX
DUNKERQUE
ELBEUF
ÉPINAL
ESTAIRES
ETAPLES
ÉTREPAGNY
ÉVREUX
FÉCAMP
FEUQUIÈRES
FIRMINY
FLIXECOURT
FONTAINEBLEAU
FORBACH
FORGES-LES-EAUX
FORMERIE
FOUGEROLLES
FRÉVENT
FRUGES
GAILLAC
GÉRARDMER
GISORS
GRANDVILLIERS
GRAULHET
GRAVELINES
GUEBWiller
GUINES
HAGUENAU
HAM
HAUBOURDIN
HAUTMONT
HENDAYE
HESDIN
ISSOIRE
JEUMONT
JOIGNY
JOINVILLE
JUSSEY
LABOUEHYRE
LA CHARITÉ-SUR-LOIRE
LA CHATRE
LA FLÈCHE
LA HAYE-DESCARTES
LAIGLE
LA ROCHE POSAY
LAVAL
LAVELANET
LE BLANC
LE HAVRE
Le Havre Rond-Point
LE MANS
LENS
LE PUY
LES ANDELYS
LESPARRE
LE THILLOT
LE TOUQUET
LÉZIGNAN
LIBOURNE
LILLE
LIMOUX
LISIEUX
L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
LIVAROT
LONGWY
LONS-LE-SAUNIER
LOUDUN
LOUVIERS
LURE
LUXEUIL-LES-BAINS
LYON
Lyon Bellecour
Broteaux
Guillotière
La Fayette
Tolozan
LYS-LEZ-LANNOY
MANTES GASSICOURT
MARLE-SUR-SERRE
MARQUISE
MARSEILLE
Marseille Dugommier
République
MASEVAUX
MAUBEUGE
MAZAMET
MEAUX
MELUN
MÉRU
METZ
MIGENNES
MIRECOURT
MONTARGIS
MONTBARD
MONTBÉLIARD
MONTE-CARLO
MONTÉLIMAR
MONTÉREAU
MONTMORILLON
MONTLUÇON
MONTPELLIER
MONTREUIL-SUR-MER
MORTAGNE
MORTEAU
MOULINS
MULHOUSE
Mulhouse Grand'Rue
NANCY
NANGIS
NANTES
NARBONNE
NEMOURS
NEUFCHATEL-EN-BRAY
NEVERS
NICE
NIMES
NCEUX-LES-MINES
NOGENT-SUR-SEINE
ORLÉANS
PARTHENAY
PAU
PÉRONNE
PERPIGNAN
PFAFFENHOFFEN
PITHIVIERS
PLOMBIÈRES-LES-BAINS
POITIERS
PONTARLIER
PONT-AUDEMER
PROVINS
PUISEAUX
RAMBREVILLERS
RAMBOUILLET
REMIEMONT
RENNES
RIBEAUVILLE
RIVE-DE-GIER
ROANNE
ROISEL
ROMILLY-SUR-SEINE
ROMORANTIN
ROUBAIX
ROUEN
ROYE
RUE
SABLÉ-SUR-SARTHE
SAINT-AIGNAN-SUR-CHER
SAINT-AMAND-LES-EAUX
SAINT-AMAND-MONTROND
SAINT-CALAIS
SAINT-CHAMOND
SAINT-CLAUDE
SAINT-DIÉ
SAINT-ÉLOY-LES-MINES
SAINT-ÉTIENNE
SAINT-FARGEAU
SAINT-FLORENTIN
SAINT-FONS
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT
SAINT-LOUIS
SAINT-LOUP-SUR-SEMOSUSE
SAINT-MAIXENT
SAINT-OMER
SAINT-PALAIS
SAINT-POL
SAINT-QUENTIN
SALINS-LES-BAINS
SARREGUEMINES
SAUMUR
SCHIRMECK
SEDAN
SÉLESTAT
SENONES
SENS
SÈTE
SOISSONS
STRASBOURG
TARARE
TARBES
THANN
THIERS
THONVILLE
THIZY
TONNERRE
TOULOUSE
TOURCOING
TOURNON
TOURS
TROYES
VAL D'AJOI
VALENCIENNES
VENDOME
VERSAILLES
VESOUL
VICHY
VIENNE
VIERZON
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE
VILLENEUVE-SUR-YONNE
VILLERS-COTTERETS
VYETOT

PLUS 430 BUREAUX PÉRIODIQUES,